

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Les bourses de l'ICI-ICARE sont accessibles aux candidats préalablement admis dans l'établissement qui réunissent d'une part des preuves d'excellence académique et/ou professionnelle et d'autre part les conditions financières précisées ci-après.

Si certes l'accès aux bourses est limité par des conditions financières, l'obtention de la bourse est grandement liée à l'excellence du parcours du candidat, ses valeurs intrinsèques, et ses objectifs personnels et professionnels.

Il est fondamental pour nous que les bourses soient attribuées à des candidats qui partagent les mêmes valeurs que notre établissement et notre industrie.

Conditions financières d'attributions :

Les bourses sont exclusivement accessibles aux étudiants de moins de 24 ans dont les revenus du foyer fiscal auquel ils sont rattachés correspondent aux catégories fixées dans le tableau ci-après.

Points de charge	Revenu maximum du foyer fiscal en euros
0	33100
1	36760
2	40450
3	44120
4	47800
5	51480
6	55150
7	58830
8	62510
9	66180
10	60860
11	73540

Attributions des points de charge :

2 points de charge sont attribués par personne supplémentaire rattachée au foyer fiscal à compter de la 3^{ème} personne. Ex : 2 parents et 1 enfant = 2 points de charge ; 1 parents et 2 enfants = 2 points de charge

2 points de charge sont attribués aux personnes vivant à plus de 100km du l'établissement d'enseignement

Documents à fournir :

- Lettre de motivation décrivant précisément les raisons (autres que pécuniaires) pour lesquels le candidat estime pouvoir accéder à la bourse ainsi que la manière dont il souhaite contribuer au futur de l'industrie de l'hôtellerie-restauration de luxe.

- Les 6 derniers bulletins disponibles et si applicable le détail des résultats aux diplômes déjà obtenus.
- Dernier avis d'imposition du foyer fiscal auquel le candidat est rattaché.
- Justificatif de domicile ou si le candidat est hébergé, justificatif de domicile de l'hébergeur, attestation d'hébergement et photocopie recto-verso de la pièce d'identité.
- Lettres de recommandation (professeur, employeur). *(facultatif)*
- Justificatif d'implication dans des œuvres caritatives ou équivalents. *(si applicable)*

Procédure d'application :

1. Inscription en entretien de sélection
2. Entretien de sélection
3. Admission par l'ICI-ICARE
4. Inscription à l'ICI-ICARE
5. Envoi du dossier de demande de bourse complet

Puis, uniquement pour les dossiers retenus :

6. Accueil du candidat pour un oral avec la direction de l'école en vue de présenter ses motivations

Puis, uniquement pour les candidats retenus à l'issue de l'oral :

7. Rencontre du candidat avec la direction de l'établissement hôtelier ou du groupe hôtelier titulaire de la bourse
8. Décision finale

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au 01.47.04.01.96